

COMMISSION DE GESTION ET DE SUIVI DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La Commission se réunit tous les Lundis

De 17 heures à 19 heures

N° direct : 06.45.75.87.87

Réunion du Lundi 14 Janvier 2019

PV N° 16

Président de séance : M. Patrick FAUTRAD

Secrétaire : Mme. Béatrice MONNIER

Délégué du C.D : M. Patrick FAUTRAD

Présents : MM. Jean Louis NOZZI - Yves SAEZ

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

Rappel

Information importante

Comment poser une réserve

Correspondance

- Clubs n'ayant pas utilisé la tablette au cours des deux dernières journées.

RAPPEL

Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter :

M. Gérard PY : 06.45.75.87.87 - M. Mourath NDAW : 06.16.98.18.38 - Mme Valérie TOMASSONE : 06.21.37.68.28 -

M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90 - M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 06.58.74.57.56 -

M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76

INFORMATION

Afin d'éviter des amendes inutiles il est conseillé au dirigeant du club recevant, responsable de la tablette de :

1/ Vérifier que l'arbitre a bien clôturé la rencontre.

2/ Effectuer un partage de connexion avec son Smartphone et de transmettre la Feuille de match immédiatement.

COMMENT POSER UNE RESERVE

Comment poser une réserve avec la tablette de la FMI (Exemple: joueur interdit de surclassement)

- 1 - Cliquer sur l'équipe objet de la réserve
- 2 - Sélectionner le ou les joueurs sur lesquels porte la réserve
- 3 - Choisir le type de réserve (joueur interdit de surclassement dans l'exemple)
- 4 - Cliquer sur poser la réserve
- 5 - Cliquer sur OK
- 6 - Cliquer sur signatures
- 7 - Cliquer sur retour à la feuille de match.

Absence de Feuille de Match Semaine du 22 Décembre 2018 au 07 Janvier 2019 pour les rencontres jouées

Date	Catégorie	Rencontre
06/01/2019	U17 D2/ Phase 1/ Poule B	Roquebrune Ca 1 – Ste Maxime O.2
06/01/2019	Féminines A 8/ Phase 1/ Poule A	Plan La Tour Sp.C.1 – E.Ht Var/Callas 1
22/12/2018	U15 D3/ Phase 1/ Poule C	Puget S/Argens F.C. 2 – Ramatuelle F.C. 1
22/12/2018	U15 D3/ Phase 1/ Poule C	Sc Draguignan – Efc Frej/St Raph 4

Roquebrune Ca 1 – Ste Maxime O.2 – U17 D2/ Phase 1 / Poule B du 06/01/2019
Mauvais paramétrage dans Foot2000

Plan La Tour Sp.C. 1 – E.Ht Var/Callas 1 - Féminines A 8/ Phase 1/ Poule A du 06/01/2019
Match non joué – Forfait E.Ht Var/Callas 1

Puget S/Argens F.C. 2 – Ramatuelle F.C. 1 – U15 D3 Poule C du 22/12/2018
FMI reçue le 12/01/2019 à 09H48 hors délai. Voir pénalité financière ci-dessous.

Sc Draguignan – Efc Frej/St Raph 4 – U15 D3/ Phase 1 /Poule C du 22/12/2018
Le Club du S.C. Draguignan n'a pas transmise la FMI.
La Commission décide d'ouvrir le dossier N° 25 ci-dessous.

Dossier N° 25

S.C. DRAGUIGNAN 3 – EFC FREJ/ST RAPH 4 du 22/12/2018

Infraction au règlement de la FMI (annexe 1 bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par l'article 55.B des RS du District.

Considérant qu'il ressort des éléments en notre possession, que le Club de S.C. Draguignan n'a pas finalisé l'envoi de la FMI.

Que la responsabilité de la non utilisation de la FMI incombe au S.C. Draguignan.

Par ces motifs, pour infraction à l'obligation d'utiliser la FMI dans les conditions normales, la Commission jugeant en première instance décide d'infliger au club de SC DRAGUIGNAN une amende de 50 euros.

**Absence de Feuille de Match Semaine du 08 au 13 Janvier 2019
pour les rencontres jouées**

Date	Catégorie	Rencontre
10/01/2019	Football Loisir/ Phase 1 / Poule A	A.S. StCyr 1 – Sollies Farlède 1
10/01/2019	Football Loisir/ Phase 1/ Poule B	Six Fours Brusç F.C.3 – Les Amis de Jericho 1
12/01/2019	U15 D2/ Phase 1/ Poule B	Carq/La Crau Us 1 – Hyeres Asppt 1
12/01/2019	U15 D2/ Phase 1/ Poule C	Cannet des Maures 1 – Pays de Fayence F.C. 1 Forfait Cannet des Maures
12/01/2019	U15 D3/ Phase 1/ Poule A	F.C. Revestois 1 – St Cyr 2
12/01/2019	U15 D3/ Phase 1/ Poule B	Gardia Club 3 – F.C. Rocbaron 1
12/01/2019	U15 Féminines/Phase 1/ Poule A	Hyeres Asppt – C.Sport Toulon Est 83
12/01/2019	U15 Féminines/ Phase 1 / Poule A	S.C. Toulon 1 – Hyeres F.C. 1
12/01/2019	U15 Féminines/ Phase 1 / Poule B	Gonfaron F.C. 1 – Frejus St Raph 1
12/01/2019	U15 Féminines/ Phase 1 /poule B	Sc Draguignan 1 – Lorgues 1
12/01/2019	U18 Féminines/ Phase 1/ Poule 0	S.C. Toulon 1 – Fréjus St Raph 1
12/01/2019	U18 Féminines /Phase 1/ Poule 0	Hyeres Asppt 1 – Fc Ramatuelle 1
13/01/2019	U15 D2/ Phase 1/ Poule C	Sc Draguignan 2 – Trans S. 14
13/01/2019	U19 D2/ Phase 1/Poule A	C.S.C. Toulon Est 1 – Ollioules U.S.1 Réserve
13/01/2019	U19 D2/ Phase 1/ Poule B	Elan Spf Campsois 1 – Le Luc 1
13/01/2019	U19 D2/ Phase 1/ Poule B	Cogolin Sp.C. 1 – St Maximin O.1
13/01/2019	U17 D3/ Phase 1/ Poule B	Bormes M.S.1 – La Valette U.A. 3
13/01/2019	U18 Féminines / Phase 1/ Poule 0	Hyeres F.C. 1 – U.S. Carq/Crau 2

Ces rencontres seront examinées lors de la prochaine réunion de la commission.

**Feuilles de match informatisées transmises hors délai
(article 55.B.d des RS du District)**

**Période du 22 Décembre 2018 au 06 Janvier 2019
Amende financière de 35 €**

U15 D3 Poule C

PUGET S/ARGENS FC 2 – RAMATUELLE FC 1 du 22/12/2019 transmise le 12/01/2019 à 09H48

U17 D2 Poule B

ROQUEBRUNE CA 1 – ST MAXIMIN O.2 du 06/01/2019 transmise le 11/01/2019 à 12H02

*Prochaine réunion
Lundi 21 Janvier 2019 à 18h00*

**Le Président de séance : Patrick FAUTRAD
La Secrétaire : Béatrice MONNIER**